



Vallon des COURTARELLES
Cantegril - Caylus - Courtarelles

association.courtarelles@gmail.com

ASSOCIATION VALLON DES COURTARELLES

www.vallon-des-courtarelles.org

Le 11 juillet 2019

130 Allée des Grives
34 170 CASTELNAU LE LEZ

Monsieur le Président du Conseil Départemental
de l'Hérault
Avis déposé sur le site Internet dédié à la
concertation sur le projet de DEM

Copie :

Vos Réf. : <http://dem-herault.fr/concertation/donnez-votre-avis-sur-la-dem-109.html>

Objet : Observations portées au Registre dématérialisé / Impact de l'interconnexion entre le Bvd Philippe LAMOUR et l'A709 sur la RD 65 et les zones urbaines

Monsieur le Président,

Au titre de l'Association regroupant les habitants du Vallon des Courtarelles, pour les quartiers de Cantegril, Caylus et Courtarelles, nous portons les observations ci-dessous.

NE PAS FAIRE UN BOULEVARD TYPE "PERIPHERIQUE PARISIEN".

Cette nouvelle voirie se doit d'être adaptée aux exigences environnementales prévisibles à sa mise en service. En premier lieu, tout mettre en place pour limiter le trafic routier en garantissant un niveau de nuisances sonores et environnementales inférieur à celles constatées en 2019, car « Les projections de trafic montrent une forte attractivité de la DEM avec 32 450 véhicules/jour en trafic moyen journalier ».

Pour ce faire :

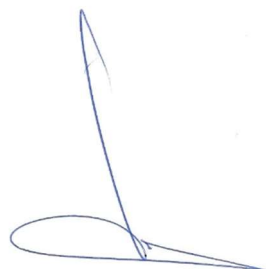
- Réduire la largeur du tracé, c'est-à-dire rejeter l'option à deux fois deux voies à 90km/h avec bandes d'arrêt d'urgence pour une option à deux fois une voie limitée à 70 km/h afin de réduire aussi les effets de pollution atmosphérique. Sachant que (page 49) « les bandes d'arrêt d'urgence pourront être dimensionnées pour accueillir des transports en commun efficaces ». Or, de tels aménagements (voies réservées aux transports en commun type VRTC) nécessitent une emprise légèrement supérieure à celle d'une BAU classique. Il convient de vérifier dès l'origine de la conception du projet que les emprises soient suffisantes.
- Garantir une vitesse maximum à l'identique de la majorité des voies de contournement de la Métropole, soit 70 km/h.

- Protéger les zones urbanisées des nuisances sonores par la pose de murs anti-bruit et un revêtement routier approprié sur toute la longueur de la RD 65 à partir de l'interconnexion avec l'A709.
- Renforcer les points de passages sécurisés par des passerelles piétons-vélos côté Courtareilles, Caylus, Pompidou, Clapiers Les Closades/le Fesquet.
- Aménager des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) aux croisements du contournement routier avec les principales lignes de transport en commun, afin de faciliter l'usage des transports collectifs, mais aussi des modes actifs (vélos...), ou un meilleur remplissage des véhicules (covoiturage...), notamment pour accéder au centre de Montpellier et aux principales polarités de la métropole (économiques, universitaires, hospitalières...).
- Desservir ces PEM par des axes de transports en commun protégés et par des « autoroutes à vélos » et, plus généralement, réaffecter l'espace public urbain pour répondre à tous les besoins (piétons, vélos, TC, accès des riverains...).

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos observations,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées

Le Président



Bertrand HELLE